

## Maison de la Mobilité



Agence commerciale



Vélos

LA MAISON DE LA  
MOBILITE DU PAYS VIENNOIS

TRANSPORTS EN COMMUN

COVOITURAGE

Info  
Services  
&  
Mobilité

VELO

A PIED

vous accueille toute l'année :

- Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h
- Le samedi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Téléphone : 04 74 85 18 51

Un nouveau réseau  
de transport plus attractif

# sommaire

## 3 Édito

## 4 Ça s'est passé

## 6 L'actu de l'agglo

- > Qui fait quoi ? Votre commune, votre département, votre Agglo, votre région
- > Demandes d'autorisations d'urbanisme par internet, c'est désormais possible
- > La ludothèque de Vienne a déménagé !
- > Un nouveau portail famille
- > Un nouveau plan local de Santé
- > Dissolution du syndicat intercommunal d'eau Chonas-l'Ambellan, Saint-Prim, Saint-Clair-du-Rhône
- > Préservation de la ressource en eau
- > Les piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de Vienne deviennent communautaires
- > Réouverture du stade nautique à la fin de l'année 2022
- > L'enquête publique sur le projet de demi-échangeur
- > Gestion durable des forêts
- > Chauffage bois : adoptons les bonnes pratiques
- > Trier plus, trier mieux
- > Les travaux de voirie

## Dossiers

## 20 3P : L'AGGLO LANCE UNE CONCERTATION AUTOUR DU CLIMAT, DE LA MOBILITÉ ET DU LOGEMENT

- > Une concertation dynamique, proche de vous
- > Nos rendez-vous sur le territoire
- > La parole à...
- > Questionnaire

## 25 LA NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT EN 11 POINTS

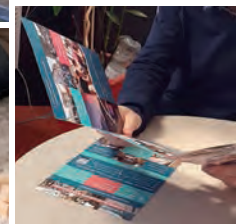
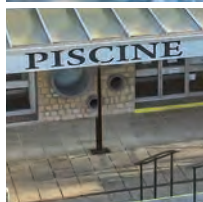
## 28 Entreprendre

- > Accompagner les commerçants de l'Agglo
- > 122 commerces ont investi grâce au soutien du territoire
- > L'Agglo se dote d'un nouveau schéma de développement commercial
- > Les industries du territoire
- > Nos arboriculteurs nous régaleront

## 32 Conseil de développement

## 34 Gardons le lien

## 36 Youtube et Facebook live



## Agglomag

Le magazine de Vienne Condrieu Agglomération

### N°14 - HIVER 2021-2022

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antares  
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 / 38217 Vienne Cedex  
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26  
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton

Rédactrice en chef : Brigitte Caruana

Rédaction : Brigitte Caruana, Directrice du service communication

de Vienne Condrieu Agglomération, Tiphaine Malfait MComConseil

Conception graphique : Catherine Ornon

Impression : ROTO FRANCE

Agglomag est imprimé à 40 500 exemplaires

sur du papier respectueux de l'engagement environnemental

labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)

ISSN : 2609-0783 / Dépôt légal : septembre 2021



Mesdames, Messieurs,

Parce que la mobilité est une composante essentielle de notre quotidien et que nous sommes convaincus que nous avons localement notre rôle à jouer pour un développement plus durable de notre territoire, nous œuvrons pour développer et promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Vienne Condrieu Agglomération vient de renouveler la délégation de service public pour son réseau de transports en commun. C'est le fruit d'un important travail de concertation avec les 30 Maires de l'Agglomération et les habitants puisqu'un questionnaire en ligne diffusé fin 2020 avait recueilli 1 243 réponses. Il est notamment ressorti de cette consultation une méconnaissance du service de transport à la demande et de son fonctionnement, une volonté d'intensifier la desserte des pôles générateurs de déplacements comme les commerces et les établissements de santé ainsi qu'un accroissement souhaité de la fréquence des bus. Il est à noter qu'à la question de savoir ce qui pourrait inciter les habitants à plus utiliser le réseau, le fait d'avoir des bus plus fréquents a recueilli près de 3 fois plus de suffrages que d'avoir des tarifs plus attractifs. Cela a conforté les élus dans l'idée que la gratuité totale n'était pas la réponse la mieux adaptée au développement de l'usage des transports en commun mais qu'il fallait privilégier une amélioration de l'offre : c'est ce principe qui a guidé la rédaction du cahier des charges et les négociations et que l'on retrouve dans l'offre retenue.

Les économies d'échelle réalisées en regroupant l'ensemble des services dans une même DSP (économie de 9% soit 800 000 euros par an) ont été réinjectées pour renforcer l'offre et mettre en place de nouveaux services.

Je vous invite à découvrir à partir de la page 25 les grandes lignes de ce nouveau réseau de bus qui sera mis en service le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ; le nouveau service de transport à la demande « Navette L'va » et l'offre de covoiturage étant disponibles dès le 25 avril 2022.

Nous souhaitons que ce nouveau réseau, plus lisible et plus attractif, puisse davantage inciter les habitants du territoire à utiliser des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et permettre ainsi de contribuer à la protection de notre environnement.

Au moment où nous bouclons cet *Agglomag*, la situation sanitaire de notre pays se dégrade à nouveau. J'ai une pensée pour tous ceux qui ont été ou sont touchés par le virus et je veux à nouveau exprimer mon soutien et ma gratitude à nos soignants qui le combattent. J'en appelle au sens des responsabilités de chacun afin de continuer d'appliquer les gestes barrière et se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres.

Malgré ce contexte particulier pour la deuxième année consécutive, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022. Puisse celle-ci vous apporter avant tout la santé, notre bien le plus précieux.

Le Président de Vienne Condrieu Agglomération  
Thierry Kovacs

### Vendredi 10 septembre

Thierry Kovacs, président de l'Agglo et Annick Guichard, vice-présidente en charge de la petite enfance, ont inauguré le nouveau Relais Petite Enfance (ex RAM) les Cèdres. Il s'agit d'une construction de 150 m<sup>2</sup>, qui a été réalisée en extension de la crèche Les Cèdres. Grâce à cette extension, le RPE et l'EAJE peuvent mutualiser les espaces, ce qui favorise les rencontres et les échanges. Les travaux ont bénéficié de subventions de l'État à hauteur de 86 475 €, du département de l'Isère à hauteur de 58 110 € et de la CAF de l'Isère à hauteur de 50 000 €. L'Agglo a financé ce projet à hauteur de 175 865 €

### Inauguration Relais Petite Enfance Les Cèdres



### Signature du contrat de relance et de transition écologique de Vienne Condrieu Agglomération



### Mardi 14 septembre

Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône ; Laurent Prévost, Préfet de l'Isère ; Jean-Pierre Barbier, président du conseil départemental de l'Isère ; Christophe Guilloteau, président du conseil départemental du Rhône et Thierry Kovacs, président de Vienne Condrieu Agglomération et maire de Vienne ont signé le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Ce contrat a pour vocation de mettre en œuvre le dispositif France Relance à l'attention des collectivités territoriales.

Il comporte un plan d'actions qui s'articulent autour de thématiques comme la rénovation énergétique des bâtiments publics, la mise en valeur de la biodiversité, des mobilités, de l'agriculture, des énergies et du patrimoine.

En 2021, l'État apporte un soutien financier à 17 projets pour un montant de subventions de 5 619 735 € afin d'accompagner l'Agglo et ses communes membres.

### Vendredi 17 septembre

Le boulevard des Alpes a été requalifié sur un linéaire de 520 m allant de la montée Charlemagne au chemin de la Belle Aude. Les travaux réalisés visaient en priorité la rénovation et l'élargissement des trottoirs, la réduction de la chaussée avec la création d'un plateau surélevé, la création d'une piste cyclable et la mise en accessibilité des quais de bus « Charlemagne » et « Ronceveaux ». Le coût des travaux pris en charge par Vienne Condrieu Agglomération est de 365 305 € TTC.

Ce projet a été retenu par l'État dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique. Il bénéficie d'une subvention de 45 695 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

De gauche à droite : Guillaume Surrel, directeur de la voirie, Claudine Perrot Berton, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Thierry Kovacs, président, Richard Bonnefoux, vice-président en charge de la voirie, Thierry Sallandre, conseiller délégué en charge des modes doux de déplacements, Anne Orard, directrice générale des services techniques.

### Inauguration des travaux de réaménagement boulevard des Alpes à Vienne



Mardi 21 septembre

Pour cette 11<sup>e</sup> édition, Vienne Condrieu Agglomération a renouvelé son invitation aux entreprises et aux salariés afin que chacun laisse, le temps d'une journée, sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage.

Autour de ce défi, l'Agglo souhaite encourager une prise de conscience collective et récompenser les acteurs du quotidien qui œuvrent pour le développement des déplacements doux.

Au total, ce sont 247 trajets pour 5 487 km (4 519 km en 2020) qui ont été effectués en report modal.

## Challenge Mobilité



L'arrivée de quelques agents de l'Agglo

## Inauguration des travaux réalisés par l'Agglo chemin de Sambillot



Samedi 23 octobre

Le chemin de Sambillot est un axe qui relie la nationale 7 au centre bourg de Chonas-l'Amballan. La voie a été complètement requalifiée par Vienne Condrieu Agglomération : un chemin piéton de 1,5 m de large a été créé et des aménagements ont été réalisés pour réduire la vitesse des véhicules (rétrécissement de la voirie, création de plateaux surélevés, vitesse maximale autorisée ponctuellement abaissée à 30 km/h.). Il s'agit d'un investissement de 330 000 € de la part de l'Agglo. Au préalable, le syndicat des eaux de Chonas/Saint-Prim/Saint-Clair a changé une conduite d'eau vieillissante pour 130 000 euros.

William Cesario, conseiller municipal de Chonas-l'Amballan, Thierry Kovacs, président de l'Agglo, Jean Proença, maire de Chonas-l'Amballan, Patrick Curtaud, vice-président du Département de l'Isère et Annie Cléménçon, conseillère municipale de Chonas-l'Amballan.

Mardi 30 novembre

Thierry Kovacs, président de Vienne Condrieu Agglomération et Martine Faïta, vice-présidente en charge du développement économique ont présidé la 5<sup>e</sup> conférence économique, salle du Manège à Vienne. Cette conférence est l'occasion de réunir annuellement les chefs d'entreprise du territoire et de présenter les actualités économiques.

## Conférence économique



Les élus accompagnés de l'équipe de l'Agence économique

## Votre commune, votre département, votre Agglo, votre région

## Qui fait quoi ?

Logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, tourisme, transport scolaire... Dans tous ces domaines, les collectivités disposent chacune de compétences administratives différentes, et complémentaires. Petit tour d'horizon des principales compétences des communes, des départements, de l'Agglo et de la Région.

	Les communes	L'Agglo	Les départements	La Région
École maternelles et élémentaires	✓			
Collèges			✓	
Lycées				✓
Formation professionnelle				✓
Infrastructures		✓	✓	✓
Voirie		✓	✓	
Transport		✓		✓
Véloroute Viarhônga du Léman à la Méditerranée (tronçon de Loire sur Rhône à Condrieu)		✓		
Aménagement du territoire	✓	✓	✓	✓
Économie		✓		✓
Soutien au commerce	✓	✓		✓
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques		✓		
Tourisme		✓	✓	✓
Création d'offices de tourisme		✓		
Cadre de vie et développement durable	✓	✓	✓	✓
Protection du patrimoine	✓		✓	✓
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	✓		✓	✓
Logement et habitat	✓	✓	✓	
Action sociale, médico sociale et solidarité	✓		✓	
Eau potable / assainissement		✓		
Gestion des eaux pluviales		✓		
Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage		✓		
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations		✓		
État civil	✓			
Collecte et traitement des déchets ménagers		✓		
Bibliothèques et musées	✓		✓	✓
Organisation et gestion du festival Jazz à Vienne		✓		
Création et gestion des relais assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant, information mode de garde		✓		
Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.	✓	✓		
Ludothèques		✓		
Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires		✓		
Politique de la ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance		✓		

■ Les **communes** bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la communauté de communes.

■ Les **intercommunalités** exercent uniquement les compétences définies dans leurs statuts (principe de spécialité). Pour retrouver le détail de toutes les compétences de l'Agglo, n'hésitez pas à consulter les statuts sur notre site internet.

■ Les **départements** exercent principalement leur compétences dans les domaines suivants : action sociale (revenu de solidarité

active), infrastructures (routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes.

■ Les **régions** exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle.

# Demandes d'autorisations d'urbanisme par internet, c'est désormais possible

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : c'est parti !

Construction ou extension d'une maison, changement de fenêtres, pose de panneaux solaires, ravalement de façade... Avant d'entreprendre certains travaux, vous devez demander une autorisation d'urbanisme à votre commune.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, chaque commune de l'Agglo est en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique pour une instruction plus efficace, plus sécurisée et plus économe.



## Comment ça marche ?

Toutes vos démarches s'effectuent désormais sur un outil web appelé **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**, accessible de 3 manières :

- Directement à l'adresse : <https://gnau-dia.vienne-condrieu-agglomeration.fr/gnau/#/>
- Via la page « Urbanisme et Aménagement » du site internet de Vienne Condrieu Agglomération
- Via le site internet de la commune de l'Agglo sur laquelle auront lieu les travaux

Ce guichet vous permet de formuler votre demande en ligne et de déposer les pièces justificatives à chaque étape du dossier. Pour cela, vous devez :

- Créer un compte,
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...). Le bouton « aide à la définition du dossier » disponible sur la page d'accueil de l'outil vous permet d'accéder à toutes les informations,
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,

- Valider le dépôt de votre dossier et le transmettre.

Une aide en ligne est disponible tout au long du processus.

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Électronique qui sera la preuve du dépôt de votre dossier. La commune où se dérouleront vos travaux sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous transmettra un Accusé de Réception Electronique par email et sous 10 jours.

Chaque échange avec l'administration génère un email et une mise à jour de l'évolution de votre dossier. Vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel, via votre espace personnel.

## Ce qui ne change pas

Cette dématérialisation ne modifie pas la chaîne de traitement des dossiers.

Lorsque vous souhaitez réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition, vous devez connaître le règlement applicable sur votre terrain, vérifier si votre projet est conforme à la réglementation

en vigueur et savoir quel type d'autorisation est nécessaire. Pour cela, vous devez continuer à **vous adresser à votre mairie, qui reste le lieu unique de renseignements.**

## Les avantages

- Un service totalement sécurisé, accessible en ligne à tout moment et où que vous soyez.
- Une aide en ligne lors de la saisie du dossier, minimisant les risques d'erreur et rendant le process plus fluide et efficace.
- Un suivi d'avancement de dossier en temps réel et des échanges simplifiés avec l'administration : les demandes d'information et de pièces complémentaires peuvent se faire en ligne.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin d'imprimer dossiers et pièces exigées en plusieurs exemplaires, plus besoin d'affranchissement... et en plus, on fait un geste pour l'environnement.



## La ludothèque de Vienne a déménagé !

Jusqu'alors installée au premier étage du pôle petite enfance la Clé des Champs à Vienne, la ludothèque, financée par Vienne Condrieu Agglomération, investit de nouveaux locaux en centre-ville.

D'importants travaux ont été menés par Advivo avec une participation financière de la CAF pour proposer de nouveaux locaux, plus spacieux, plus lumineux et aussi plus accessibles, qui sont loués à l'Agglo.

### 365 m<sup>2</sup> d'espaces conviviaux et pratiques

Avec une surface totale de 365 m<sup>2</sup>, la ludothèque de Vienne offre de nombreux espaces :

- Une salle dédiée à l'accueil du public pour la pratique du jeu sur place
- Une zone spécifique à la location des jeux
- Une salle dédiée à la formation des professionnels et des bénévoles du territoire pour la promotion du jeu

- Plusieurs espaces de rangement et de réparation des jeux
- Des bureaux pour le personnel de l'établissement

Dans le cadre de son projet jeu commun, l'Agglo, au travers de la ludothèque entend développer la pratique du jeu à un public diversifié. Plus de 3 500 jeux de qualité, innovants et inédits, pour tous les âges sont ainsi proposés.

### Le réseau des ludothèques : une collaboration tripartite

Bien que sa gestion soit confiée à la MJC de Vienne, la ludothèque relève du volet petite enfance de l'Agglo dans le cadre de son contrat enfance jeunesse. C'est donc l'Agglo qui finance ses activités, au même titre que la Caf de l'Isère.

Chacun s'accorde à promouvoir le divertissement sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération et à favoriser l'accès à la culture et au jeu pour tous.

Les ludomobiles, ludothèques itinérantes qui sillonnent les communes du territoire, et la ludothèque de Pont-Évêque complètent l'offre de jeux à l'échelle du territoire. Ensemble, elles œuvrent à favoriser l'épanouissement créatif et à développer la curiosité des publics. Un programme trimestriel est concocté par les ludothécaires pour promouvoir l'ensemble des actions portées dans les structures : tournées des ludomobiles, soirées jeux, collaborations...



### Chiffres clés

Le budget de rénovation et de création de la ludothèque dans les nouveaux locaux s'élève à **635 817 €**.

La Caf finance cette opération à hauteur de **264 924 €**







## Infos pratiques

Ludothèque de Vienne  
2, square de la Résistance à Vienne

### Horaires d'ouverture :

Mardi : de 15h30 à 18h  
Mercredi et vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h  
Samedi : de 9h30 à 12h30

### Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi : de 10h30 à 12h30  
et de 15h30 à 18h30

### ■ Ludothèque de Vienne

07 86 62 36 18  
ludomobilemjcviennne@gmail.com  
www.ludothequemjcviennne.fr

### Tarifs :

- Adhésion\* annuelle par famille ou assistante maternelle : 18 €
- Adhésion annuelle adulte seul : 12 €
- Forfait location 10 jeux à emporter pour une durée de 3 semaines : 18 €

\* Adhésion valable dans toutes les ludothèques de l'Agglo du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août

## Un nouveau portail famille

Au quotidien, Vienne Condrieu Agglomération agit pour proposer aux parents des solutions adaptées à leurs besoins dans le domaine de la petite enfance.

Aussi, un nouveau portail, Espace Famille, a été créé.

Espace Famille est destiné aux parents qui souhaitent inscrire leur enfant ou futur enfant dans une des 16 structures petite enfance de l'Agglo et aux parents d'enfants déjà inscrits.

Plus simple, plus fonctionnel, ce nouveau portail permet aussi le paiement en ligne.

L'accès à ce portail est très simple : il suffit de se connecter, de créer son espace personnel et de se laisser guider.

**Un petit guide d'utilisation a été conçu, retrouvez-le sur le site de l'Agglo**  
[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

■ **Pour accéder à l'espace famille :**  
[www.espace-citoyens.net/viennecondrieu/espace-citoyens](http://www.espace-citoyens.net/viennecondrieu/espace-citoyens)





## Un nouveau plan local de Santé



Les élus de l'Agglo ont souhaité établir un Plan Local de Santé pour l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération. L'objectif était d'évaluer les besoins actuels en santé des habitants et des professionnels de santé, de mesurer les atouts et les faiblesses du territoire et cibler la capacité d'intervention au niveau intercommunal.

Pour mener à bien l'élaboration de ce nouveau plan local de santé, un comité de pilotage a été constitué, réunissant des acteurs de la santé : les services de l'État, la Région, les Départements, les 30 communes de l'Agglo, les CPAM et MSA, les associations de médecins, l'hôpital de Vienne, l'ESMPI, la clinique Trénel. Pour réaliser le diagnostic territorial de santé, l'Agglo a fait appel à un cabinet d'études.

Le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence les spécificités de notre territoire et de diriger la réflexion sur la pertinence des actions à développer.

**Voici quelques éléments clés de ce diagnostic :**

- Principales problématiques du territoire : le surpoids (l'obésité et le diabète), les pathologies cardiovasculaires, et la santé mentale,
- Allongement des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un professionnel de santé du territoire,

- Difficultés pour les nouveaux arrivants de trouver un médecin traitant,

- Forte préoccupation des habitants au sujet de la santé environnementale. Les professionnels de santé notent des allergies au pollen de plus en plus fréquentes. Le lien entre pollution de l'air et l'état de santé des habitants a été étudié.

Les résultats du diagnostic réalisé ont permis d'orienter un cadre de travail pour la construction du plan. Des ateliers collectifs ont été organisés en mai 2021 avec les partenaires de la démarche, pour réfléchir ensemble aux actions qui pouvaient être proposées.

Le Plan Local de Santé, voté en conseil communautaire le 28 septembre 2021, présente 4 axes stratégiques, dont 3 sont aujourd'hui finalisés. Il met en avant les actions portées par l'Agglo, définies selon ses compétences et possibilités d'interventions. Ce plan s'inscrit aussi dans le

collectif puisqu'il a été élaboré en collaboration étroite avec les acteurs de la santé. Ses actions répondent aux besoins du territoire et s'inscrivent en complément des actions portées par les partenaires, chacun dans leurs spécialités.

**Le Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération prévoit donc quatre axes stratégiques :**

### Axe 1

**« Une Agglo aux côtés des professionnels de santé libéraux, actuels et à venir » :**

L'Agglo n'intervient actuellement pas sur le sujet. Mais c'est une forte préoccupation des élus.

Le diagnostic a confirmé le besoin et l'intérêt de l'Agglo de s'investir pour faciliter les démarches d'installation de nouveaux professionnels de santé sur les zones en tension.

**Pour cela il est proposé de :**

- Créer une instance de concertation qui réunisse les élus locaux et les acteurs de la santé pour étudier et accompagner les projets de « Maison de santé pluridisciplinaire » et faire du lien avec les médecins de l'hôpital,
- Promouvoir la qualité de vie sur le territoire pour favoriser l'envie des professionnels de santé de s'y installer,
- Créer une offre de services pour faciliter l'installation de nouveaux médecins, en les aidant par exemple dans leurs démarches d'emménagement, d'organisation et d'installation, en lien avec les compétences gérées par l'Agglo (garde des enfants, transport, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint...).

**Axe 2****« Une Agglo qui agit en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants »**

L'Agglo intervient déjà sur ce champ via la politique de la ville, le Relais Oxyjeunes, le Conseil Local de Santé Mentale et l'Atelier Santé Ville. Mais en réponse aux problématiques soulevées par le diagnostic, il est proposé de renforcer l'action du Conseil Local de Santé Mentale par un rapprochement avec le milieu médical, des actions de sensibilisation auprès des élus et des scolaires, la création d'un groupe de travail logement ou encore la rediffusion du guide ressources pour la population.

Les élus ont aussi choisi d'orienter particulièrement l'action de l'Atelier Santé Ville sur la coordination d'actions d'accompagnement à la lutte contre l'obésité et le diabète, et sur le développement de projets « Maison Sport Santé ». Une attention particulière sera aussi portée sur les actions d'accompagnement pour l'aide au répit des aidants.

Les EAJE de l'Agglo vont se mobiliser pour sensibiliser les parents à la promotion de

la santé. L'Agglo continuera à relayer régulièrement, via ses outils de communication, les campagnes nationales de prévention et les actions locales de dépistage.

La desserte des lieux de soins sera renforcée, en témoigne la nouvelle DSP Transport (voir page 26)

**Axe 3****« Une Agglo qui accompagne ses habitants dans la dématérialisation de l'accès aux droits et de la santé »**

L'Agglo intervient sur ce champ par l'accompagnement au déploiement de la fibre réalisé par Orange, pour permettre l'accès de tous à un meilleur réseau.

Dans les communes « Quartier Politique de la Ville », il est proposé de favoriser l'accès et une formation aux outils numériques.

Dans les autres communes, il est proposé un accompagnement sur de l'ingénierie pour répondre à des appels à projets nationaux.

**Axe 4****« Une Agglo attentive aux déterminants environnementaux de la santé »**

S'agissant de la santé environnementale, une démarche expérimentale est menée par l'ARS en lien avec la démarche

qui est en cours autour du Plan De Mobilité, du Programme Local de l'Habitat et du Plan Climat Air Energie Territorial. Un travail a été engagé pour identifier les actions qui pourraient avoir un impact positif sur la santé des habitants du territoire.

**6 enjeux seront abordés :**

- l'amélioration de la qualité de l'air,
- la réduction des nuisances sonores,
- l'adaptation au réchauffement climatique,
- la végétalisation des espaces urbains,
- la promotion de l'activité physique et des mobilités actives,
- l'accompagnement au changement des habitudes alimentaires.





## Dissolution du syndicat intercommunal d'eau Chonas-l'Amballan, Saint-Prim, Saint-Clair-du-Rhône

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) et Vienne Condrieu Agglomération sont toutes deux devenues compétentes au titre de l'eau potable le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au terme de deux années de fonctionnement, les deux intercommunalités ont souhaité, dans une volonté de simplification, dissoudre le SIE Chonas-l'Amballan - Saint-Prim - Saint-Clair-du-Rhône, dont elles sont seules membres, et reprendre en gestion propre la compétence eau potable sur le périmètre respectif de leurs communes membres.

Chaque Communauté reprend la gestion et le renouvellement des équipements situés sur son territoire. Compte-tenu de la localisation géographique de la zone de captage, la Communauté

de communes Entre Bièvre et Rhône assurera la gestion de la production d'eau potable et une convention de vente d'eau



en gros sera signée avec Vienne Condrieu Agglomération afin d'assurer la continuité de service.

La reprise de l'exploitation en régie par l'Agglo n'a pas d'incidence sur les usagers de Chonas-l'Amballan de l'actuel SIE de Chonas - Saint-Prim - Saint-Clair. Les tarifs sont reconduits à l'identique.

### ■ Pour en savoir plus :

Les usagers peuvent joindre la direction Cycle de l'eau :

- 04 87 59 14 50
- [regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr)
- Vienne Condrieu Agglomération  
Direction du Cycle de l'eau  
Espace Saint-Germain  
30, avenue Général-Leclerc  
38217 Vienne Cedex



## Préservation de la ressource en eau

Bièvre Isère Communauté rencontre sur son secteur mitoyen au territoire de l'Agglo (Sainte-Anne-sur-Gervonde, Chatonnay, Saint-Jean-de-Bournay, Royas, Beauvoir-de-Marc, Meyrieu-les-Étangs et Savas-Mépin) des problématiques majeures liées à l'assainissement collectif. Ces problématiques ont conduit Bièvre Isère Communauté à lancer dès 2017 plusieurs études. Parmi les scénarios étudiés, c'est finalement celui du raccordement de ces communes à la station d'épuration de Vienne Sud qui a été retenu, au détriment de la création d'une nouvelle station intercommunale à Savas-Mépin.

En effet, ce scénario s'inscrit dans un objectif commun des deux collectivités de préserver la qualité de la ressource en eau sur le territoire, et plus particulièrement les nappes souterraines de Gémens (sur

la commune d'Estrablin) et du captage de la Détourbe (sur la commune de Moidieu-Détourbe). L'étude initiale a été actualisée et a permis notamment d'optimiser le financement au travers de nouvelles solutions techniques. Au vu de ces conclusions, les deux intercommunalités ont retenu le projet du raccordement des communes de Bièvre Isère Communauté et de Charantonay à la station d'épuration de Vienne Sud.



Le budget de ce chantier s'élève à 26,4 M€.

Dans ce cadre, l'Agglo va consacrer 3,2 d'M€ pour rénover et redimensionner ses propres réseaux conformément à son schéma directeur. La station d'épuration, quant à elle, a fait l'objet d'un important chantier d'extension et de modernisation en 2017 et est dimensionnée pour traiter les effluents de 125 000 équivalent habitants.

## Les piscines de Loire-sur-Rhône et de Vilette-de Vienne deviennent communautaires



Piscine de Vilette-de-Vienne



Piscine de Loire-sur-Rhône



Les Maires de Loire-sur-Rhône, Échalas, Les Haies, Ampuis, Longes, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Tupin-et-Semons, Vilette-de-Vienne, Chuzelles, Serpaize et Luzinay ont souhaité que soit mise à l'étude la reprise par l'Agglo des piscines de Loire-sur-Rhône (gérée par le SIVU « piscine de Loire ») et celle de Vilette-de-Vienne (exploitée par le SISLS, Syndicat Intercommunal Sports & Loisirs de la Sévène).

Suite à cette demande et dans le cadre de son projet d'Agglo de développer pour tous « un haut niveau de services », l'Agglo a étudié l'opportunité d'une extension de ses compétences à ces deux équipements aquatiques dans une logique de gestion directe par la collectivité (ce qui se traduit par la dissolution du syndicat SIVU de Loire-sur-Rhône et la réduction de périmètre du SISLS).

Ce transfert permet à l'Agglo de s'inscrire dans «les plans piscines» qui visent à répondre aux exigences de la natation pour les jeunes.

Enfin, avec 4 équipements nautiques, l'Agglo sera en mesure d'assurer un accès facilité à la natation et permettra la mise en place d'une politique

cohérente et harmonisée de la natation en direction des scolaires, des associations et clubs, et du public (voir horaires d'ouverture au public en page 35).

### Carte d'identité de ces deux équipements

#### Piscine de Vilette-de-Vienne

328, route de Chuzelles à Vilette-de-Vienne

- 1 bassin de 25 m x 10 m
- 1 bassin de 8 m x 4 m réception pour toboggan
- 1 pataugeoire extérieure de 75 m<sup>2</sup>.

#### Piscine de Loire-sur-Rhône

316 Montée des Pérouzes, à Loire-sur-Rhône.

- 1 bassin de 25 m x 12,50 m
- 1 petit bassin de 12,50 m x 6 m avec un petit toboggan.

## Réouverture du stade nautique à la fin de l'année 2022



Lors de la validation de l'Avant-Projet Définitif en décembre 2020, la réception du chantier du stade nautique avait été actée en trois phases : ouverture partielle au public de janvier 2022 à mai 2022, fermeture totale de mai à octobre 2022, ouverture du nouvel équipement fin octobre 2022.

Suite à différents aléas, ce planning d'opérations ne peut être maintenu.

Afin de garantir l'ouverture de l'équipement dans sa totalité

avant la fin de l'année 2022, comme initialement prévu, il a été décidé de ne pas procéder à l'ouverture provisoire de janvier à mai 2022.

### Les différentes raisons

- Les fouilles archéologiques ont impacté le chantier et entraîné un retard de 6 semaines sur le terrassement ;
- 2 opérations complémentaires de désamiantage d'une durée totale de 4 semaines ont dû être réalisées ;

- Problème d'approvisionnement de certains matériaux : certains délais de fabrication ont été multipliés par 3. Par exemple, la fabrication des isolants affiche un délai de 18 semaines.

Une rencontre a été organisée avec les différents clubs utilisateurs afin de proposer des créneaux d'utilisation sur les autres équipements communautaires en 2022.

## Zoom sur

### L'enquête publique sur le projet de demi-échangeur

Le comité de pilotage du projet de demi-échangeur au sud de Vienne s'est réuni fin novembre. À cette occasion, il a notamment été indiqué que l'enquête publique relative à ce projet se tiendrait en février/mars 2022.

Vous pourrez retrouver toutes les informations sur cette enquête publique sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération dans les prochaines semaines.





## Gestion durable des forêts



© Freepik

Le territoire de l'Agglo compte 12 597 hectares de forêts. La gestion durable de ces espaces naturels fait partie des préoccupations des élus afin que les générations futures puissent profiter des forêts comme nous pouvons en profiter aujourd'hui, tout en répondant aux enjeux environnementaux de notre époque. C'est pourquoi l'Agglo s'est engagée dans les deux chartes forestières que compte le territoire.

### Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) :

#### À quoi servent-elles ?

#### Comment fonctionnent-elles sur nos territoires ?

Une charte forestière de territoire est un outil actionné à l'initiative des élus pour doter leur territoire d'une stratégie forestière. Réalisée en concertation avec les acteurs du territoire (forestiers, associations, institutions, entreprises, etc.), elle constitue une sorte de « feuille de route » sur la forêt et la filière bois locales, pour plusieurs années.

Une charte forestière est composée d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions qui permettent d'insérer davantage les forêts dans leur environnement territorial et multifonctionnel et d'en assurer une gestion durable (avec par exemple la promotion de la construction en bois local ou l'accompagnement des propriétaires forestiers).

Une charte forestière de territoire est portée par une structure unique, qui coordonne ensuite les différentes actions et les différents porteurs d'actions.

### Vienne Condrieu Agglomération et les chartes forestières

L'Agglo se répartissant sur la rive gauche et la rive droite du fleuve Rhône, est couverte

pratiquement à 100% par des Chartes Forestières, ce qui constitue une particularité et une chance pour son territoire. Celui-ci compte deux massifs forestiers et c'est la raison pour laquelle Vienne Condrieu Agglomération adhère à deux chartes forestières : celle du Bas-Dauphiné Bonnevaux et celle du Pilat, toutes deux signées en 2020 et valides jusqu'en 2026.

La charte du Pilat s'étend sur quatre EPCI et intègre 10 communes de l'Agglo.

La charte du bas Dauphiné Bonnevaux s'étend sur 3 EPCI et intègre 18 communes de l'Agglo. Ces chartes constituent des outils essentiels dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial concernant les enjeux de séquestration de carbone (préservation et augmentation), le développement et la valorisation de la filière bois (notamment bois énergie) et la mise en place de nouvelles solutions de gestion et d'exploitation des forêts pour une gestion durable, adaptée au changement climatique et favorable à la biodiversité.



© Freepik

## La parole à



### Isidore Polo

Conseiller délégué en charge de la biodiversité et des chartes forestières Maire de Saint-Sorlin-de-Vienne

*J'ai le plaisir de représenter l'Agglo au sein des deux chartes forestières auxquelles l'Agglo adhère : Bonnevaux et Pilat. Je salue le travail qui est réalisé par ces deux structures. Grâce à la collaboration et au partage d'expériences, les deux chartes peuvent mener des actions avec objectifs communs tels que le développement des filières locales et durables ou la gestion durable.*

*Ainsi, afin que les communes, qui peuvent être sollicitées sur des questions concernant la forêt, puissent avoir des éléments de réponse, les chartes forestières ont créé des réseaux de « référent forêt-bois » (sur le massif du Pilat) ou « correspondants forêt communaux » (sur le massif Bas-Dauphiné). Ces référents communaux sont les interlocuteurs privilégiés sur les questions forestières. Tout au long de l'année, ils sont tenus informés des actualités forestières et peuvent participer à des formations ou des réunions.*



## Chauffage bois : adoptons les bonnes pratiques

L'hiver est là et les cheminées fument ! À bûches ou à granulés, le chauffage au bois procure bien souvent une sensation de bien-être à la maison avec une chaleur douce et une ambiance cosy. Alors, pour que chauffer au bois rime avec confort, sécurité et économies d'énergie, voici quelques conseils.

Vous possédez un appareil de chauffage au bois ? Optimisez son usage et protégez-vous des polluants, tout en augmentant le rendement de votre combustible et faites aussi des économies !

### La recette magique d'une combustion complète

Une combustion complète du bois, c'est l'assurance d'une meilleure qualité de l'air à l'intérieur de votre foyer et au global sur l'Agglo.

Quels sont les critères pour obtenir une combustion complète ?

#### 1. Un appareil performant, bien dimensionné (puissance adaptée)

Un poêle à bois récent et performant (labellisé flamme verte 7\* par exemple) émet environ cent fois moins de particules fines dans l'air qu'un foyer ouvert. Un grand progrès pour la santé publique !

#### 2. Du bois sec et de qualité

Afin de limiter l'émission de gaz nocifs lors de la combustion, et d'améliorer le rendement du bois, il faut du bois sec et de qualité.

Quelques astuces :

- s'approvisionner à l'avance et s'occuper du séchage,
- couper et fendre le bois,
- sécher sur une durée variant de 1 mois à 3 ans.
- stockage en quinconce,
- endroit ensoleillé,
- endroit ventilé,
- à l'abri des intempéries,
- surélevé de 10 cm du sol.

#### 3. Une bonne utilisation

Pour une utilisation optimale de son appareil de chauffage au bois, il convient de veiller à respecter les étapes suivantes :

- Lors de l'allumage, ouvrir les arrivées d'air primaire et secondaire au maximum et privilégier la méthode de l'allumage par le haut (voir ci-dessous).
- Ensuite, diminuer l'arrivée d'air primaire afin d'obtenir un équilibre : ni sous-combustion, ni sur-combustion.
- Pour le rechargement, attendre qu'il se forme un lit de braises vives qui permettra à la nouvelle bûche de reprendre plus facilement, tout en lissant la diffusion de la chaleur.

Mes obligations : faire ramoner 2 fois par an (règlement sanitaire départemental type article 31) et faire entretenir l'appareil par un professionnel 1 fois par an : arrêtés du 23/02/2009 et du 15/09/2009.

#### 4. L'allumage par le haut

L'allumage par le haut (dit aussi allumage inversé) permet de réduire les émissions de particules fines lorsque vous allumez votre feu.

#### Pourquoi c'est moins polluant ?

Lors d'un allumage par le haut, au lieu de se transformer en gaz polluants, les gaz générés par la combustion traversent les flammes et sont donc brûlés, évitant ainsi de finir en particules fines.

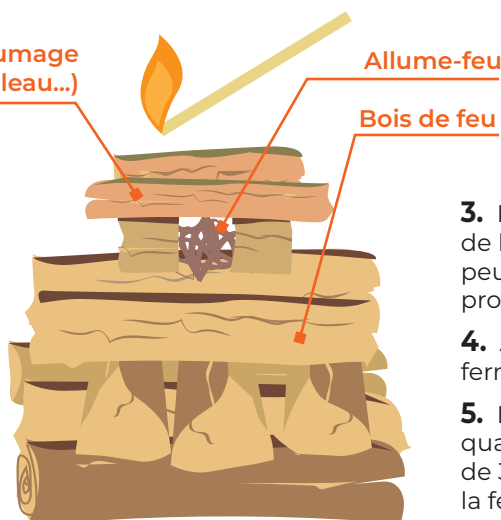
Ce type d'allumage est donc moins polluant que la méthode traditionnelle, mais également plus efficace énergétiquement, donc plus économique.

■ **Plus d'info pour votre chauffage :** contacter l'espace info énergie.

### La technique de l'allumage par le haut

1. Ouvrez toutes les arrivées d'air de l'appareil au maximum.

2. Empilez les bûches, celles de plus petit diamètre en haut. Ne surchargez pas le foyer et espacez les bûches pour que l'air circule.



3. Placez des petits morceaux de bois léger et sec (résineux, peuplier) et un allume-feu (sans produit pétrolier) sur le dessus.

4. Allumez l'allume-feu et fermez la porte.

5. Baissez l'entrée d'air primaire quand le feu a bien pris (au bout de 30-40 mn), sans aller jusqu'à la fermer.





## Trier plus, trier mieux

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, tous les papiers et tous les emballages en métal, en carton et en plastique, sans exception se trient !

L'Agglo vous accompagne au quotidien pour vous aider à mieux trier. Rendez-vous sur le site de l'Agglo <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/foire-aux-questions-faq/>

Une foire aux questions vous permettra d'obtenir les réponses à vos interrogations.

### JE TRIE EN +

• Sacs, sachets et films en plastique



• Pots et barquettes en plastique



• Petits emballages en métal



### Mon bac jaune ou mon point d'apport volontaire déborde, que faire ?

- **Compacter mes emballages** : dans mon bac (afin de le sortir moins souvent) ou dans mon sac de précollecte (pour me rendre moins régulièrement au conteneur de tri).
- **Demander un bac plus grand** via le formulaire en ligne demande de bac jaune sur le site internet de l'Agglo
- **Signaler un point d'apport volontaire qui déborde** à [gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



### Pas de grands cartons dans les apports volontaires bleus dédiés aux papiers

Les grands cartons sont à déposer pliés à la déchetterie. Les petits cartons et les cartonnettes vont dans les bacs jaunes ou les points d'apports volontaires emballages mais pas dans les point d'apport volontaires bleus papiers. En effet, les papiers collectés dans les points bleus sont directement recyclés chez le papetier. **Les cartons bruns dégradent la qualité du papier et sont refusés.**

### Les meubles aussi se recyclent

Avec le soutien d'éco-mobilier, tous les meubles usagés peuvent être valorisés : chaises, fauteuils, rangements, tables. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés...

#### RANGER



#### S'ASSOIR



#### SE COUCHER



#### POSER



#### QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :

- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

#### QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés...

écomobilier

## Les travaux de voirie



L'Agglo compte 18 commissions et parmi elles, celle qui remporte de tout temps le plus grand nombre de participants est la commission voirie. C'est dire si cette compétence est au cœur des préoccupations des élus mais aussi au cœur de votre quotidien.

**Qu'entendons-nous par voirie communautaire ? Comment est gérée cette compétence au sein de l'Agglo ? Qui fait quoi en matière de voirie sur le territoire ?**

Lorsque le mot voirie communautaire est utilisé, celui-ci englobe toutes les routes et les rues du territoire, à l'exclusion des réseaux gérés par l'Etat, les départements, et les chemins ruraux non revêtus.

La Direction voirie de l'Agglo poursuit au quotidien trois objectifs fixés par les élus :

### Aménager les espaces publics du 21<sup>e</sup> siècle

L'aménagement des espaces publics, rues et routes du territoire est un enjeu majeur pour la collectivité. Par son aménagement, le réseau de voirie doit permettre de relever les défis de notre siècle :

#### ■ Le renforcement de la place des déplacements actifs

Le développement de la marche à pied, du vélo, plus généralement des modes de déplacement alternatifs à la voiture impose une redistribution de l'assiette de la voirie au profit des autres usagers.

Tous les projets de voirie sont réalisés dans le souci d'améliorer cette mobilité, afin d'encourager ces usages vertueux, en adaptant et parfois en réduisant la place dédiée aux automobiles sur l'espace public.

#### ■ L'amélioration de la chaîne des déplacements des personnes à mobilité réduite

La prise en compte des différents handicaps lors de la réalisation

de travaux d'aménagement de la voirie est systématique : largeur de cheminement confortable pour les difficultés de mobilité, suppression des obstacles et installation de bande d'éveil pour les déficiences visuelles, création d'emplacements de stationnement réservés...

Tout est fait pour simplifier au maximum leurs déplacements dans les villes et villages.

#### ■ La prise en compte des impacts de l'évolution du climat

En ménageant une place au végétal dans l'espace public des villes et villages du territoire, les projets de voirie accompagnent les différents dispositifs mis en place afin d'accompagner les évolutions auxquelles il faudra faire face.

Ces espaces de pleine terre, désimperméabilisés, contribuent également à la lutte contre le ruissèlement des eaux de pluie, véritable fléau concernant le territoire de l'Agglo.

#### ■ La réduction des rejets de gaz à effet de serre

L'activité des travaux publics est fortement concernée par cet enjeu. Grâce à l'innovation du secteur, de nouveaux matériaux voient le jour, de nouvelles techniques fondées sur une amélioration du recyclage, sont mises au point. L'Agglo expérimente, à chaque fois qu'il est possible, l'emploi de ces techniques vertueuses.

## La parole à



### Richard Bonnefoux

Vice président en charge de la voirie

Maire d'Ampuis

*La direction voirie de l'Agglo entretient et aménage près de 1 000 kilomètres de voiries et environ 250 ouvrages d'art, ponts ou murs de soutènement. Ce sont entre 6 et 7 millions d'euros qui sont investis chaque année.*

*Nous avons travaillé au sein de la commission voirie pour préciser le rôle de l'Agglo et de la commune en matière de voirie et je me félicite de pouvoir aujourd'hui dire que les interventions de chacune sont désormais très claires.*

*En effet, si la propreté des rues, le déneigement ou encore la signalisation tricolore sont du ressort des communes, les équipements de sécurité, les caniveaux, les fossés, les chaussées, les trottoirs, et murs de soutènement sont du ressort de l'Agglo.*

*Il est également très important de préciser que, même si la voirie reste une compétence très technique, elle fait partie des services de proximité qui touchent l'ensemble des habitants car elles concernent le cadre de vie des usagers. À ce titre, les mairies restent au centre du dispositif décisionnel.*



## “ La parole à



### Marc Deleigue

Conseiller délégué aux grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

Maire de Sainte-Colombe

*L'Agglo fait entendre sa voix pour faire valoir ses intérêts dans le cadre des projets d'intérêt départemental ou régional. En effet, même si ces projets ne sont pas gérés directement par l'Agglo, ceux-ci peuvent impacter la vie des habitants du territoire, aussi est-il important que l'Agglo soit associée. C'est ainsi qu'en tant que conseiller délégué aux infrastructures, je suis différents dossiers au long cours comme le pont sur le Rhône à Condrieu, le demi-échangeur de Vienne-sud, l'amélioration de la liaison routière entre Saint-Étienne et Lyon suite à l'abandon de l'A45, le traitement du nœud de Chasse-sur-Rhône / Ternay, la sécurisation du passage à niveau de Saint-Romain-en-Gier, le contournement ferroviaire de l'agglomération de Lyon, la réouverture de la halte ferroviaire de Vaugris, l'aménagement du carrefour de la bretelle de l'échangeur d'Ampuis avec la RD386 avec la création d'un parking de covoiturage.*

### Entretien le patrimoine voirie

La voirie est le principal, souvent l'unique support de mobilité dans les communes du territoire. À ce titre, il doit être maintenu à un niveau de service optimal, de façon à garantir sa capacité à permettre les déplacements confortables et sécurisés.

### Gérer le patrimoine et le préserver

Le domaine public, outre sa fonction évidente en matière de mobilité, est le support de l'ensemble des réseaux de transport de ressources, d'énergies et de données : l'eau potable, les eaux usées, les eaux pluviales, l'électricité, le gaz, les télécommunications... sont amenés à y circuler pour

desservir les villes et villages du territoire. Or, cette occupation peut s'avérer problématique au regard des « agressions » qu'elle fait subir aux chaussées : découpe des revêtements, décompactage du sous-sol, fuites ou casses occasionnant des mouvements de matériaux souterrains. L'Agglo met en place un règlement de voirie pour mieux gérer les interventions réalisées par l'ensemble des personnes amenées à intervenir sur le domaine public.

L'Agglo travaille également à la mise en place d'un système d'information géographique dédié à la voirie. Cet outil, qui mêle cartographie et gestion d'une base de données, permet de stocker toutes les données géolocalisées disponibles et de garantir une gestion optimisée du patrimoine.

# L'Agglo lance une concertation autour du climat, de la mobilité et du logement

COMMENT PARTICIPER ?

Dans le cadre de l'élaboration de trois plans d'actions :

- 1 Plan Climat Air Énergie Territorial,
- 1 Plan de Mobilité,
- 1 Programme Local de l'Habitat,

Vienne Condrieu Agglomération souhaite impliquer la population autour de sujets transversaux qui impactent le quotidien.

Ces thématiques concernent la santé et le cadre de vie, la mobilité locale, la précarité des ménages, l'attractivité résidentielle, l'autonomie énergétique et le foncier.

Cette concertation grand public, qui a démarré le 8 décembre 2021 et s'achèvera fin février 2022, alimentera les plans d'actions de l'Agglo en cours de définition et s'inscrit en complément des concertations réglementaires.

## Une concertation dynamique, proche de vous

Plusieurs occasions pour vous de prendre la parole et de participer activement à cette concertation.

### La plateforme participative



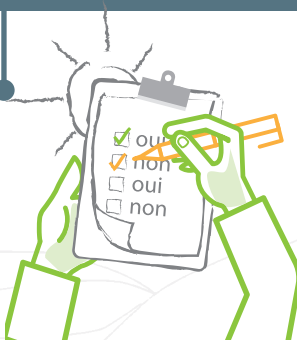
Conçue pour vous informer et suivre la concertation, cette plateforme vous permet :

- de vous informer,
- de répondre aux questionnaires,
- de vous inscrire et participer aux rencontres,
- de soutenir des idées partagées.

Rendez-vous sur

<https://ditesnoustout.fr/viennecondrieuagglomeration>

### Le questionnaire



Ce questionnaire permet de recueillir votre parole sur les 3 thématiques.

Il convient de répondre **avant le 13 février 2022**.

Vous pouvez le remplir directement sur la plateforme participative ou en pages 23 et 24 de ce dossier.

### Les 4 kiosques citoyens



L'Agglo est allée à votre rencontre pour vous expliquer cette démarche, recueillir votre parole, noter vos idées d'actions et répondre à vos premières questions.





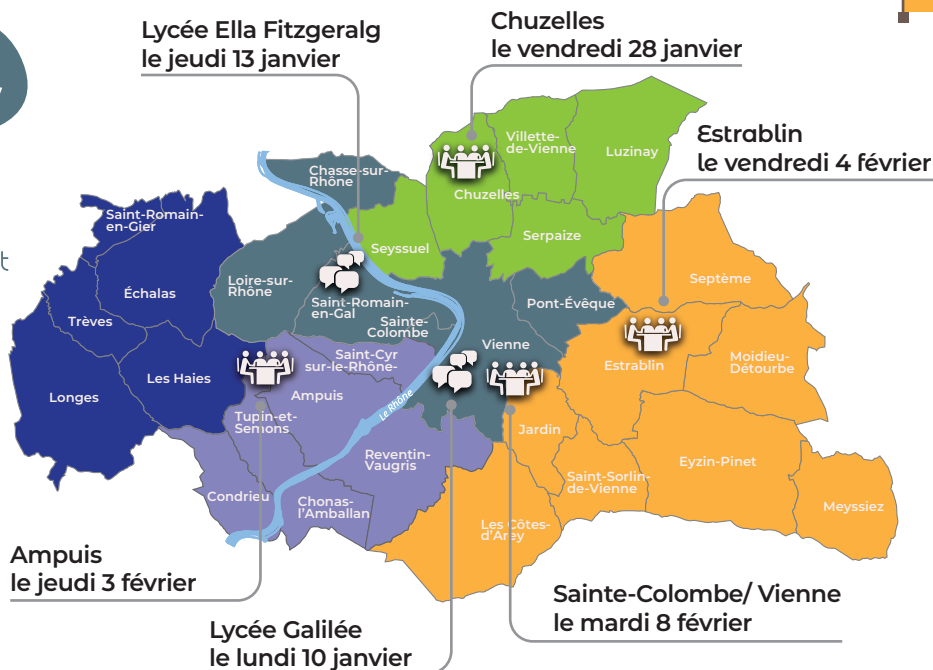
## Nos rendez-vous sur le territoire



Atelier participatif



Café jeunes



## Les 2 cafés jeunes



L'Agglo sera présente en après-midi devant les lycées Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal et Galilée à Vienne pour échanger avec les jeunes sur des problématiques qui les concernent plus directement (quels souhaits pour mieux se déplacer quand on habite en ville ou à la campagne, quelle vision du futur, les actions à lancer pour améliorer choses...)

- **Lundi 10 janvier de 15h30 à 18h30**  
> au lycée Galilée à Vienne
- **Judi 13 janvier de 15h30 à 18h30**  
> au lycée Ella Fitzgerald à Saint-Romain-en-Gal

## Le Youtube et Facebook Live



Suivez 2h de direct en ligne. Le Président de l'Agglo répondra aux questions qui lui seront posées sur le chat ou en amont sur la plateforme participative.

- **Judi 27 janvier de 18h30 à 20h30**  
**Inscrivez-vous :**  
<https://rnf6nhqmyk.typeform.com/to/bi040Rp2>  
pour recevoir par mail le lien de connexion au Live.

## Les 4 ateliers participatifs



Partagez 2h avec d'autres habitants pour réfléchir collectivement et imaginer en petits groupes, la manière de bien vivre sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, en prenant en compte la diversité de notre territoire.

- **Vendredi 28 janvier de 18h30 à 20h30**  
> salle la Blanchonnière, rue du Béal, à **Chuzelles**
  - **Judi 3 février de 18h30 à 20h30**  
> salle des fêtes, 1 boulevard des Allées, à **Ampuis**
  - **Vendredi 4 février de 18h30 à 20h30**  
> Maison des associations, 7 allée des Tilleuls, à **Estrablin**
  - **Mardi 8 février de 18h30 à 20h30**  
> Verrière des Cordeliers à **Sainte-Colombe**
- Inscrivez-vous sur la plateforme participative :**  
<https://ditesnoustout.fr/viennecondrieuagglomeration>

## La parole à...



### **Christian Petrequin**

**Conseiller délégué en charge de la concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement**

**Maire de Moidieu-Detourbe**

Nous menons depuis de longs mois un travail important autour du Plan Climat Air Énergie Territorial, du Plan de Mobilité et du Programme Local de l'Habitat. Ces trois plans d'actions impactent directement le quotidien des habitants. C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de mettre en place cette concertation afin de vous sensibiliser aux enjeux du territoire et vous mobiliser pour que vous deveniez acteurs de la vie locale.

Le fruit de cette concertation nous permettra de mieux connaître vos pratiques et vos besoins et alimentera l'élaboration de ces 3 documents de planification.

Nous pourrons ainsi identifier les leviers pour accompagner au mieux les changements de comportement qui s'imposent à nous.

Cette concertation nous concerne tous : pouvoirs publics, citoyens, associations et entreprises. Vivant sur le même territoire, nous devons ensemble faire face au défi climatique.

Plusieurs outils sont mis en place pour aller à votre rencontre et recueillir votre parole : une plateforme numérique, un questionnaire, des kiosques citoyens, des rencontres avec les jeunes et des ateliers participatifs.

Nous souhaitons vivement que tous les habitants de l'Agglo saisissent cette opportunité de s'exprimer, d'échanger et qu'ensemble, nous puissions agir efficacement pour bien vivre sur notre territoire.



## Questionnaire



Ce premier questionnaire a pour objectif de mieux connaître les besoins et les comportements des habitants du territoire, et d'identifier les freins et leviers aux changements de comportement en terme de climat, de mobilité et de logement.

### Quelles actions pour bien vivre sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ?

#### 1. Avec la forte médiatisation des enjeux climatiques et environnementaux, avez-vous l'impression d'avoir modifié/adapté certaines de vos pratiques individuelles

Oui  Non

(si oui) Quels nouveaux usages avez-vous mis en place ?

- Réduction de vos déchets (compost ou zéro déchet par exemple)
- Évolution du régime alimentaire (moins de viande, alimentation locale...)
- Modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Réduction de la consommation énergétique de mon logement
- Réduction de mes achats et/ou achat de seconde main
- Autres (à préciser) : .....

#### 2. La lutte contre les changements climatiques nécessite de diminuer les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables. Que pensez-vous pouvoir mettre en place pour aller plus loin ?

- Modifier mes usages dans mon logement (mise en place d'éco-gestes)
- Mieux isoler mon logement
- Installer des panneaux solaires
- Réduire mes déplacements (ex : Télétravailler)
- Utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle
- Consommer de manière plus responsable
- Consommer des aliments locaux, de saison et de qualité
- Autres (à préciser) : .....

#### 3. Parmi les activités ci-dessous, quelles sont les trois qui, selon vous, émettent le plus de gaz à effet de serre sur notre territoire ?

- Les activités industrielles
- Les transports de personnes
- Le transport de marchandises et de tourisme
- Les logements (chauffage, éclairage, électroménager)
- Les entreprises non industrielles (bureaux, commerces, etc.)
- L'alimentation
- L'agriculture
- La construction et voirie
- Le traitement des déchets

#### 4. Quelles sont pour vous les 3 thématiques en matière de transition énergétique qui doivent être traitées en priorité sur notre territoire ?

- Rendre le logement plus sain, sobre et économe
- S'engager vers une mobilité propre et durable
- Accompagner la transition agricole
- Améliorer la performance environnementale de l'économie locale
- Stimuler la production des énergies renouvelables
- Accompagner les changements de comportement
- Anticiper les changements climatiques qui s'accroissent
- Améliorer la qualité de l'air
- Autres (à préciser) : .....

#### 5. Un des enjeux du territoire est de limiter la consommation d'espace et préserver les zones naturelles tout en permettant à tous de se loger. Comment peut-on faire selon vous ?

- Il faut construire davantage dans les centres-villes et les bourgs des villages et ne plus construire « en étalement urbain » dans les zones périphériques
- Il faut construire en priorité sur des espaces qui pourraient être requalifiés et accueillir de nouveaux logements (friches...)
- Il faut travailler sur une forme d'habitat plus collective et moins consommatrice d'espaces, développer les habitats intermédiaires et les petits collectifs sur notre territoire
- Il faut continuer à construire en ville tout en préservant la qualité de vie des habitants (pas de vis-à-vis, espaces verts, terrasses...)
- Il faut agir sur les logements existants et vacants pour les remettre sur le marché
- Il n'est plus possible de construire sur notre territoire
- Autres (à préciser) : .....

#### 6. Rencontrez-vous les problématiques suivantes relatives à votre logement ?

- Logement trop petit
- Logement trop grand
- Logement inadapté à mes besoins (accessibilité/mobilité)
- Confort insuffisant
- Loyer et/ou charges trop élevées
- Logement dégradé
- Factures énergétiques électricité/gaz trop onéreuses
- Problèmes d'isolation phonique
- Problèmes d'isolation thermique
- Problème de gestion en copropriété
- Difficulté à trouver un garant
- Pas de difficultés particulières
- Autres (à préciser) : .....

#### 7. Êtes-vous ?

- Propriétaire
- Locataire dans le parc privé
- Locataire dans le parc social (HLM)
- Autre (préciser)

#### 8. (si propriétaire) Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à faire des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?

- Un accompagnement technique dans mon projet de travaux notamment pour trouver et être mis en relation avec des entreprises qualifiées, s'assurer du bon déroulement des travaux...
- Un service de conseil adapté à mon projet de travaux
- Des aides financières
- Un appui au montage des dossiers de financement
- Un réseau d'échanges de bonnes pratiques / d'informations sur le territoire
- Le fait que les travaux deviennent obligatoires
- Mon logement n'a pas besoin de travaux de rénovation

**9. (si locataire ou autre) Envisagez-vous d'acheter un logement ?** Oui  Non

(si oui) Rencontrez-vous des freins pour acheter ?

 Oui  Non

(si oui) : pour quelles raisons ?

- Les prix sont trop élevés pour le bien que je cherche
- Des difficultés de financement
- Des biens vétustes nécessitant trop de travaux
- Peu ou pas de biens adaptés à mes besoins ou à mes recherches (à préciser) .....
- Autres :
- (Si non) : quel bien souhaitez-vous acheter ?
- .....

**10. Le confinement a-t-il créé de nouveaux besoins/attentes pour vous ?**

- Besoin de vivre à proximité d'un espace calme et végétalisé
- Besoin de vivre à proximité des commerces/équipements/services
- Besoin de vivre à proximité de mon lieu de travail
- Besoin d'un espace supplémentaire (bureau pour télétravailler par ex)
- Besoin de plus de liens sociaux dans mon quartier/village
- Autres (à préciser) : .....
- .....

**11. 42 % des déplacements en voiture sur notre territoire font moins d'1 km. Dans quelle circonstance pourriez-vous envisager d'utiliser un mode alternatif à la voiture individuelle pour vos déplacements ?**

- Pour faire des achats en grande surface (zone commerciale)
- Pour faire des achats en ville/centre bourg
- Pour me rendre au travail ou en cours
- Pour me rendre à mes activités de loisirs
- Pour accompagner mes enfants à l'école ou à leurs activités
- Pour rendre visite à mes proches (famille, amis...)
- Pour mes rv administratifs ou de santé
- J'utilise déjà un mode alternatif à la voiture individuelle pour me déplacer dans l'agglomération
- Autres (à préciser) : .....

**12. Pour vous, quels sont les principaux freins à l'usage du vélo ?**

- Manque d'aménagements sécurisés
- Insécurité liée au comportement des autres usagers de la route
- Relief du territoire peu adapté à la pratique du vélo
- Coût d'acquisition d'un vélo électrique trop élevé
- Crainte de me faire voler mon vélo
- Absence de stationnement vélos
- Trop de temps perdu par rapport à l'usage de la voiture
- Contraintes personnelles (familiales...)
- Météo (froid et pluie)
- Je n'aime pas faire du vélo / Je ne me sens pas à l'aise
- Autres freins (à préciser) .....
- Il n'y a pas de frein

**13. Quels modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle souhaiteriez-vous voir développer sur le territoire de l'Agglo ?**

- Vélo
- Trotinette
- Marche à pied
- Bus/cars
- Train

 Covoiturage Autopartage**14. Dans quelle commune du territoire habitez-vous ?****15. Quelle est votre tranche d'âge ?** - de 18 ans 18-25 ans 26-45 ans 46-63 ans + de 63 ans**16. Êtes-vous ?** Actif Sans emploi Retraité Étudiant

(si actif/retraité) Quelle est/était votre catégorie socio-professionnelle ?

 Agriculteur exploitant Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise Cadre/Profession intellectuelle supérieure Employé Ouvrier**17. Vous êtes :** Une femme Un homme Ne souhaite pas répondre**18. Est-ce la première fois que vous participez à une démarche de concertation ?** Oui  Non**Pour aller plus loin**

■ Vous souhaitez contribuer davantage sur les questions du logement et/ou du climat ? Transmettez-nous votre adresse mail (en majuscules) :

.....

nous vous communiquerons un lien vers les questionnaires.

■ Vous êtes intéressé(e) pour être informé(e) des suites et conclusions de cette concertation ou des prochaines démarches participatives sur le territoire, veuillez-nous communiquer vos coordonnées et votre souhait à l'adresse mail suivante : [contact@ditesnoustout.fr](mailto:contact@ditesnoustout.fr)

**Retour du questionnaire jusqu'au 13 février 2022**

■ En répondant à ce questionnaire sur la plateforme numérique : <https://ditesnoustout.fr/viennecondrieuagglomeration>

■ En transmettant vos réponses (questionnaire scanné) par mail à [contact@ditesnoustout.fr](mailto:contact@ditesnoustout.fr)

■ En déposant ce questionnaire complété dans les urnes mises à disposition aux accueils des mairies et de Vienne Condrieu Agglomération

**Contact :**

Pour toute question, merci de vous adresser à [contact@ditesnoustout.fr](mailto:contact@ditesnoustout.fr)

**Protection des Données Personnelles**

Vienne Condrieu Agglomération collecte et traite vos données personnelles dans le cadre de cette concertation. Celles-ci seront utilisées et conservées exclusivement le temps nécessaire au traitement de ce formulaire et supprimées à l'issue de cette démarche.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données par mail à [dpo@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:dpo@vienne-condrieu-agglomeration.fr) ou par courrier postal à Vienne Condrieu Agglomération.





# La nouvelle Délégation de Service Public transport en 11 points

Jusqu'à récemment, le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération était exploité dans le cadre :

- d'une DSP « rive gauche », dont le terme initial au 31 décembre 2019 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021
- d'une DSP « rive droite », dont le terme initial au 31 août 2021 a été prolongé pour arriver à échéance le 31 décembre 2021.
- de marchés scolaires qui régissent l'exploitation des lignes à vocation scolaire de la rive gauche.

## Pour rationaliser...

Il a été décidé de regrouper ces trois contrats en un seul et de sélectionner un candidat capable de proposer la gestion des transports urbains, celle des transports scolaires et celle du transport à la demande.

Cette nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération vient d'être confiée, pour un montant de 9,66 Millions d'€ par an, à la société Vienne Mobilités (Groupe RATP DEV). Le réseau continuera à s'appeler Réseau L'va.

La convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'achèvera le 31 août 2028, soit une durée de 6 ans et 8 mois.

## La volonté des élus

Avec cette nouvelle DSP, la volonté des élus est d'optimiser et d'harmoniser le réseau de transport public. Pour ce faire, ils ont fixé les 3 objectifs suivants :

- Améliorer la performance du réseau
- Améliorer l'attractivité globale du réseau et donc son niveau de fréquentation
- Poursuivre la transition du parc vers des véhicules à plus faibles émissions



## Un schéma de lignes plus simple et plus lisible pour le voyageur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Avec l'application du principe 1 ligne = 1 itinéraire par arrêt.

<b>Ligne 1</b>	Stade de Malissol - Gare de Vienne - Estressin Centre Commercial
<b>Ligne 2</b>	Collège de l'Isle via le parc relais abonnés – Gare de Vienne – Hôpital-Gérontologie
<b>Ligne 3</b>	Malissol la Gère – Gare de Vienne - Collège Grange
<b>Ligne 4</b>	Collège Brassens - Gare de Vienne – Clinique Trénel
<b>Ligne 5</b>	Centre Commercial Chasse-Sud –Zone d'activités des Platières - Gare de Givors ville
<b>Ligne 6</b>	Gare de Vienne – les Hauts de Vienne (circulaire)
<b>Ligne 7</b>	Estrablin la Perrière – Gare de Vienne via Bérardier (Jardin)
<b>Ligne 134</b>	Gare de Givors ville – Condrieu La Maladière



## Un niveau d'offre identique

durant les petites vacances scolaires, sur les 8 lignes régulières de l'Agglo

Afin de ne pas pénaliser les actifs et de favoriser l'usage du réseau pour les déplacements de loisirs, l'offre reste inchangée durant toute l'année, sauf de mi-juillet à fin août.



## Renforcement de la desserte des gares avec

Rive gauche :

- Gare de Chasse-sur-Rhône desservie par la ligne 5
- Gare d'Estressin desservie par la ligne 1
- Gare de Vienne desservie par les lignes 1, 2, 3, 4, 6 et 7

Rive droite :

- Gare de Givors desservie par les lignes 5 et 134
- Mise en place de la ligne 5, entre le Centre Commercial Chasse-Sud et la gare de Givors, avec une optimisation des correspondances TER en gare de Chasse-sur-Rhône et de Givors (en complément de la possibilité d'emprunter le TER entre les gares de Chasse-sur-Rhône, Estressin et Vienne avec un titre de transport urbain L'Va)
- La navette L'va, desservant les gares de chaque secteur



## Du transport à la demande à la navette L'va

Elle entrera en service le 25 avril 2022.

■ Sur 4 zones distinctes (rive gauche nord, rive gauche Sud, rive droite Rhône, rive droite Gier), elle permettra des liaisons vers les pôles générateurs de déplacements de chaque zone :

- Gares et pôles d'échanges,
- Commerces (y compris marchés et centres commerciaux),
- Entreprises (zones d'activités),
- Établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD)

■ Élargissement de l'amplitude horaire du dispositif et augmentation significative du nombre de courses possibles au quotidien.

■ Réservation simplifiée via plusieurs canaux (téléphone, site internet, application mobile).

### RIVE DROITE GIER



### RIVE DROITE RHÔNE



## Renforcement de la desserte des pôles médicaux avec

- La création d'une liaison rive gauche/rive droite avec la ligne régulière 4, desservant la clinique Trénel
- La desserte de l'EHPAD de Bérardier à Jardin par la ligne 7
- La ligne 2 desservant l'hôpital Lucien Hussel et la ligne 134 desservant la clinique Trénel et l'hôpital de Condrieu
- La Navette L'va desservant les pôles médicaux



## Renforcement de la desserte des zones d'activités majeures avec

- La nouvelle ligne régulière 5 desservant les zones d'activités de Chasse-sur-Rhône
- La ligne 1 desservant les zones d'activités de Pont-Évêque
- La ligne 134 desservant toujours la zone d'activités de Loire-sur-Rhône
- La nouvelle Navette L'va, plus souple et plus simple à utiliser, et qui permettra une desserte des zones d'activités de chaque secteur identifié



## Une nouvelle desserte du secteur Bérardier à Jardin, grâce à la ligne 7

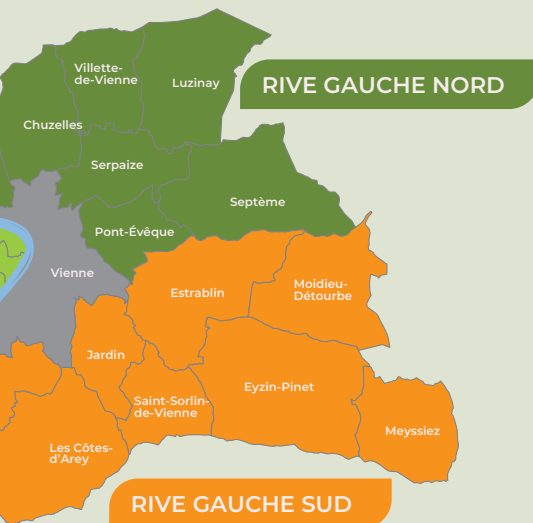


## Une offre scolaire confortée avec

Le maintien de l'offre actuelle pour les rentrées de 8h et 9h d'une part, et les sorties de 16h, 17h et 18h d'autre part.

L'amélioration de la desserte des hauteurs d'Ampuis, Condrieu, Les Haies, Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Tupin-et-Semons, pour les lycéens, grâce au renforcement de la ligne 101 à partir de la rentrée scolaire 2022.

Pour rappel, l'ensemble des lignes scolaires de l'Agglo peuvent aussi être utilisées par les clients commerciaux, dans la limite des places disponibles et moyennant un titre de transport valide.



## Une nouvelle offre de covoiturage

La solution Klaxit sera mise en place le 25 avril 2022. Elle est orientée trajets réguliers, notamment domicile <-> travail et se réservera via une application disponible sur Android et Iphone.

- Elle sera applicable pour des trajets effectués à l'intérieur, depuis ou vers le territoire de Vienne Condrieu Agglomération
- Elle offrira une indemnisation financière du conducteur sur les 30 premiers kilomètres (dans une limite de 3€ par trajet et par passager). Le trajet effectué en covoiturage sera gratuit pour le(s) passager(s).



## Un parc relais abonnés

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les actifs du centre-ville de Vienne domiciliés au sud pourront prendre un abonnement mensuel L'Va au prix de 14€ et se garer sur un parc relais abonnés, situé stade Etcheberry.

La ligne 2 desservant la gare de Vienne et l'Hôpital fonctionnera toute l'année, du lundi au vendredi, de 5h30 à 21h45.

Elle permettra de relier la Gare de Vienne via l'avenue du Général Leclerc en un quart d'heure environ, avec une fréquence de 15 minutes en heures de pointe et de 30 minutes en heures creuses.



## Gratuité (sous conditions) du réseau lors des pics de pollution

Le réseau L'Va sera gratuit lors des pics de pollution pour toute personne propriétaire d'un véhicule dont la vignette Crit'Air sera concernée par l'interdiction de circuler lors des épisodes de pollution.

## Calendrier de mise en place

Le réseau de lignes régulières et scolaires reste identique à ce qu'il est aujourd'hui jusqu'à fin août 2022.

### ✓ À partir du 25 avril 2022 :

- Lancement du nouveau service « Navette L'va »
- Lancement de l'offre de covoiturage KLAXIT

### ✓ À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Mise en place du nouveau réseau





## Accompagner les commerçants de l'Agglo

Entretien avec Corentin Bonnet, qui a rejoint en octobre 2021 l'équipe de l'Agence économique de Vienne Condrieu Agglomération en tant que chargé de mission commerce.

**“ En quoi consiste votre rôle de chargé de mission commerce ?**

*J'accompagne les commerçants présents dans les 30 communes du territoire et je participe à la structuration de l'offre commerciale des villes et centres-bourgs de l'Agglo. Tout ceci s'appuie sur un Schéma de développement commercial initié en 2008 et dont le prolongement pour 2022-2027 vient d'être adopté, en lien avec les chambres consulaires, les associations d'aide à la création, des associations de commerçants, etc.*

**On dénombre plus de 2 000 commerces sur le territoire, est-ce exact ?**

*En effet, dont plus de 500 commerces dans le centre-ville de Vienne. Ma mission a donc une spécificité forte : l'existence de ce pôle commercial majeur, dans lequel intervient un manager de centre-ville avec qui j'agis en étroite collaboration. Mais mon objectif est aussi de conseiller les autres communes dans l'implantation pérenne de commerces. Car les services*

*proposés par les commerçants apportent une vraie « âme » dans les villes et villages.*

**Comment se traduit l'accompagnement proposé aux commerçants ?**

*Je les oriente vers des solutions de nos partenaires pour, par exemple, développer de nouveaux services pour la clientèle (livraison, conseils personnalisés...) ou encore améliorer leur offre numérique. Même si la crise sanitaire a été un accélérateur, le développement du numérique doit se renforcer et reste une priorité.*

**Qu'en est-il des porteurs de projets de commerces ?**

*Mon rôle est de les accueillir et de les informer. Je peux les orienter vers tels ou tels locaux, les accompagner dans leur processus de création...*

*Ma mission consiste également à prendre contact avec des enseignes absentes du territoire afin de les inciter à venir s'y installer. Nous tentons aussi de favoriser l'implantation de concepts originaux et de commerces en lien avec le*



*tourisme.*

**De quelles aides concrètes les commerçants ou les porteurs de projets de commerce peuvent-ils bénéficier ?**

*Il existe une aide au développement ou à la création de points de vente. Cette subvention, versée par Vienne Condrieu agglomération, la commune et la Région, peut atteindre jusqu'à 50 % de l'investissement. J'accompagne le chef d'entreprise dans le dépôt commun du dossier à l'Agglo, ce qui est un vrai atout.*



### Zoom sur

## 122 commerces ont investi grâce au soutien du territoire

Vienne Condrieu Agglomération subventionne les investissements réalisés par les commerçants par une aide financière. Depuis 2018, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communes, un dispositif d'aide permet aux commerçants de percevoir une subvention représentant jusqu'à 50 % (15 % de l'agglo, 15% de la commune, 20 % de la Région) de leurs travaux d'aménagement, de modernisation, de rénovation de vitrine, de mise en accessibilité ou d'économie d'énergie.

En 2021, près de 94 000 € de subventions ont été accordés par l'Agglo à 34 commerces et autant par les différentes communes d'implantation. Le nombre total de commerces aidés depuis la mise en œuvre du dispositif atteint 122 et représente près de 650 000 € de soutien financier conjoint de l'Agglo et des communes.

Les projets soutenus sont des créations de nouveaux commerces ou des développements d'entreprises existantes. Ils sont également le moyen de participer à l'activité des artisans. En effet, une grande majorité des travaux effectués par les commerces pour leur projet est réalisée par des prestataires locaux.



Espace Saint-Germain  
30, avenue du Général-Leclerc  
38200 Vienne  
04 74 78 89 00  
[www.entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



Pour favoriser le développement de l'artisanat et du commerce sur son territoire, l'Agglo mène une stratégie construite avec l'ensemble des élus du territoire et des partenaires économiques.

Le schéma de développement commercial 2022-2027, voté en conseil communautaire du 13 décembre 2021, est le socle de cette stratégie. Celui-ci vise assurer un développement homogène de l'ensemble des communes de l'Agglo, en recherchant un équilibre entre les différents pôles commerciaux et ce, afin d'optimiser l'attractivité commerciale et éviter ainsi une fuite de l'offre et de la demande.

Ce schéma, fruit d'un travail de diagnostic, d'échanges et de concertation avec les élus du territoire et les partenaires économiques, rassemble les informations disponibles sur l'activité commerciale du territoire et définit une stratégie qui est répartie en 5 axes, 12 enjeux et 29 actions.

### Les 5 objectifs de ce nouveau schéma

- **Maintenir et renforcer** l'offre commerciale et sa diversité.
- **Affirmer** la destination shopping du centre-ville de Vienne.
- **Adapter** l'appareil commercial aux nouveaux modes de consommation.

- **Encourager** l'animation commerciale et faciliter l'innovation.
- **Penser** l'aménagement des centralités comme vecteur d'attractivité commerciale.

Le plan d'action de ce schéma développe ce que l'Agglo souhaite mettre en place dans de multiples domaines : le foncier, l'appui à la création de commerces, les aides financières à l'investissement, le renforcement du plan marketing pour la galerie marchande à ciel ouvert, la recherche proactive d'enseignes, l'accompagnement des commerces et restaurateurs vers l'approvisionnement local et la livraison propre, l'animation du réseau des associations de commerçants du territoire.... Autant d'actions

qui ambitionnent de soutenir et développer le commerce sur le territoire en s'adaptant aux enjeux numériques et environnementaux, en innovant et en renforçant la dynamique mise en place par l'agence économique.

Véritable tableau de bord de l'action de l'Agglo en matière de commerce, ce schéma est complété par 30 fiches communales identifiant les polarités commerciales et définissant les orientations d'implantation et de développement de l'activité commerciale.

#### ■ Plus d'info :

Retrouvez l'intégralité du schéma commercial sur [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Les industries du territoire

### Le groupe Béal vise haut grâce au Plan de relance

La société Béal a parcouru un sacré chemin depuis sa création à Vienne en 1950 par Pierre et Janine Béal. Au départ consacrée à la confection de lacets et de cordons pour anoraks, l'entreprise s'est ensuite lancée dans les cordes de montagne, de secours et d'escalade... pour en devenir le numéro 1 mondial. Lauréate du Plan de relance de l'État, la société fabrique également des harnais et du matériel d'escalade et de travaux en hauteur.



Attaché à son territoire ? Le groupe Béal l'est, assurément ! Implantée à Vienne depuis plus de 70 ans, l'entreprise finalise actuellement un énorme projet : le déménagement de son siège social mondial à Pont-Évêque, dans la zone industrielle Monplaisir, où la logistique du groupe est déjà basée. « Les bureaux et les ateliers de fabrication seront installés dans des bâtiments de 10 000 m<sup>2</sup> que nous réaménageons à notre image : conviviaux, respectueux de l'environnement et modernes, tout en laissant une part belle à notre héritage historique », appuie

Frédéric Béal, directeur général. Mais ce n'est pas tout : un centre de formation dédié aux travaux en hauteur sera implanté dans ces locaux. Avec à la clé le recrutement de formateurs.

Et si Béal peut se permettre de voir les choses en grand à Pont-Évêque, c'est en partie grâce au Plan de relance de l'État dont il est l'un des lauréats. « Sans cette subvention de l'État de 800 000 euros, nous n'aurions sans doute pas pu aller aussi loin dans notre projet. Je me réjouis donc que notre dossier ait été retenu suite aux précieux conseils de l'Agence

économique de Vienne Condrieu Agglomération, car le projet industriel que nous menons a été jugé abouti, avec un impact local sur l'emploi». Le fabricant de cordes, maîtrisant « toutes les étapes » de la fabrication de ses produits dans ses usines de Vienne et de Madagascar (harnais, longues et anneaux depuis 2006), prévoit en effet de nombreux recrutements dans les mois à venir.

#### ■ Béal

2, rue Rabelais, 38200 Vienne  
04 74 78 88 88  
www.beal-planet.com



## Nos arboriculteurs nous régaler

### Des petits fruits bio d'hier et d'aujourd'hui à Saint-Romain-en-Gier

Fille d'un arboriculteur bio, Clémence Bet-Garitan a travaillé dix ans dans la grande distribution avant de se lancer à son tour, loin de sa Franche-Comté natale. C'est dans une région qu'elle juge « dynamique en agriculture », à Saint-Romain-en-Gier, qu'elle reprend une exploitation arboricole.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022 est une date dont Clémence Bet-Garitan va se souvenir longtemps : c'est à ce moment-là que son installation à La ferme des grands bois deviendra officielle. « Robert Peillon, qui gérait la ferme familiale depuis 1984, a pris sa retraite en novembre 2021. Grâce à la Chambre d'agriculture, j'ai pu réaliser un stage reprise de douze mois. La transmission se fait donc

dans de très bonnes conditions. » Engagée en agriculture biologique depuis 2009, La ferme des grands bois est le paradis du fruit : fraises, figues, framboises, cassis, myrtilles, mûres et groseilles côtoient des fruits dits « oubliés » comme des amélanches, cornouillers, cynorhodons, des variétés anciennes de prunes et de poires, des nèfles ou encore des kakis.

« Rien ne se perd, car je fabrique également des coulis, des confitures et des pâtes de fruits », s'enthousiasme Clémence Bet-Garitan, arpenteant de nombreux marchés rhodaniens de mai à octobre. « Mes produits sont également disponibles en magasin de producteurs (Saint-Chamond dans la Loire) et à l'Arbralégumes, une Amap

lyonnaise (association pour le maintien d'une agriculture paysanne). »

Titulaire d'un master en sciences politiques et ayant travaillé dans la grande distribution (conventionnelle et biologique), la paysanne se sent aujourd'hui clairement à sa place : « Mon changement de vie professionnelle est synonyme d'engagement. Je partage ma passion et des valeurs avec les consommateurs, à qui je fais découvrir des fruits qui ont du goût. »

#### ■ La ferme des grands bois

Le Grand but  
69700 Saint-Romain-en-Gier  
06 32 05 64 10  
lafermedesgrandsbois@yahoo.com



La ferme des grands bois





Entreprendre

## Des fruits, des vaches et des céréales sur les hauteurs de Loire-sur-Rhône

Travailler au contact de la nature de manière indépendante, voilà ce qui a poussé Bruno Perrin à assurer la gestion d'une exploitation de 70 hectares transmise de génération en génération, à Loire-sur-Rhône.

C'est dans le hameau du Freydure que cet arboriculteur « passionné d'élevage » prend soin d'une quinzaine de vaches allaitantes et cultive des céréales. « Mais les fruits représentent mon activité principale », précise Bruno Perrin, spécialisé dans les abricots (une dizaine de variétés), les cerises et les prunes. Des fruits qu'il a fait le choix de ne pas proposer en vente directe. « Ils sont tous vendus à la coopérative Sicolys ». « De 1991 à 1998, j'ai exercé dans l'exploitation tout en étant salarié

dans une entreprise de charpente, reprend le Loirard. Puis je me suis consacré uniquement à mon activité d'exploitant aux côtés de mon frère, parti à la retraite en 2019. Depuis, j'exerce donc tout seul, sauf pour la taille et la cueillette. Je fais alors appel à de la main d'œuvre saisonnière. » Appréciant la « diversité d'activités » que lui offre ce métier « très prenant », le polycultivateur aborde les années à venir avec un peu d'anxiété : « Je ne sais malheureusement pas de quoi



Bruno Perrin

l'avenir sera fait car mes enfants ont d'autres projets. J'espère que l'exploitation continuera à exister quand il sera temps pour moi d'arrêter... »

■ **EARL Bruno Perrin**  
Le Freydure  
69700 Loire-sur-Rhône  
06 87 92 17 27  
perrin.freydure@orange.fr



Entreprendre

## Quatorze variétés de pommes au Gaec Chevrot et fils à Loire-sur-Rhône

Chez les Chevrot, l'arboriculture est une affaire de famille. Vincent Chevrot gère en effet avec son père Frédéric une exploitation créée à Loire-sur-Rhône par ses arrières grands-parents.

Les premiers pommiers et pruniers sont apparus sur les terres de la famille Chevrot, alors spécialisée dans l'élevage, au début des années soixante. « Puis la gamme de fruits a été peu à peu élargie », confie Frédéric et Vincent Chevrot, à la tête du Gaec Chevrot et fils depuis début 2016.

Les deux hommes proposent leurs cerises, abricots, pommes, prunes, poires, reines-claudes, pêches et fraises uniquement en vente directe. Tout comme leurs aïeux, Frédéric et Vincent Chevrot sont en effet des fidèles du marché de Givors, où ils retrouvent une clientèle d'habitues trois fois par semaine (mercredi, vendredi et dimanche).

Fervents défenseurs d'une « agriculture raisonnée », les Chevrot sont devenus des spécialistes de la pomme, dont ils cultivent quatorze variétés différentes dans leurs 7 hectares de vergers loirards. « Il y en a ainsi pour tous les goûts ! », sourient le père et le fils, dont le pic de travail annuel s'est achevé début novembre avec les dernières cueillettes de pommes. « Pendant la période hivernale, plus calme, nous pouvons ainsi nous consacrer à la taille et à l'entretien de nos arbres fruitiers ».



Frédéric et Vincent Chevrot

■ **Gaec Chevrot et Fils**  
221, rue du Haut  
69700 Loire-sur-Rhône  
06 33 34 07 89  
frederic.chevrot@wanadoo.fr  
https://gaec-chevrot-et-fils.jimdosite.com

## Un marché à la ferme chaque vendredi à Tupin-et-Semons

Quentin et Maxime Basset, âgés de 23 et 26 ans, ont récemment pris la suite de leur père Laurent à la tête de l'exploitation familiale arboricole Les Vergers de Planèze. Pleins d'idées, les deux frères privilégient la vente directe, à la ferme et sur les marchés.

« Je voulais travailler dans la mécanique, mais quand j'ai compris que l'exploitation créée en 1963 par mes grands-parents pouvait disparaître, j'ai réfléchi... », souffle Quentin Basset, ayant pris la suite de son père en janvier 2021. Son frère aîné, lui, l'a rejoint à Tupin-et-Semons en juillet dernier pour veiller sur le verger (une dizaine de variétés de pommes, des fraises, des cerises, des poires, des abricots, des pêches, des framboises, des brugnons et des prunes) et la culture de légumes de saison. Et leurs projets ne manquent pas, sous le regard attentif de leur père. « Notre priorité est d'aménager un magasin pour la vente directe de nos produits, expliquent Quentin et Maxime Basset. C'est lors du premier confinement de 2020 que nous avons mis en place ce système, que nous faisons toujours perdurer chaque vendredi. Nous voulons créer un véritable petit marché à la ferme, avec d'autres produits venant des environs (gâteaux, viande...) »

Les jeunes exploitants, engagés dans une démarche environnementale forte, misent sur la qualité. « Les besoins sont réels », assurent les frères Basset, habitués de plusieurs marchés de la région, dont celui de Vienne.

■ **Les Vergers de Planèze**  
3 400, route de Planèze  
69420 Tupin-et-Semons  
06 49 63 36 56  
earllesvergersdeplaneze@gmail.com



Quentin et Maxime Basset

- > Une occasion de s'impliquer pour son territoire.
- > Une force de proposition qui débouche sur des actions concrètes.
- > Une parole libre et respectée.
- > Une ambiance conviviale.

## La parole aux citoyens

## NOUVEAU DÉPART POUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La réinstallation du Conseil de Développement (CdD) en 2021 et ses nouvelles missions confirment l'ancrage de cette instance participative sur l'Agglo.

Anciens et nouveaux membres se mobilisent pour développer la participation citoyenne sur le territoire et contribuer concrètement aux projets locaux.

### Deux membres témoignent

#### Entretien avec Danielle Coste,

domiciliée à Sainte-Colombe, membre du CdD depuis le renouvellement du Conseil en 2021

#### > Quelles sont les valeurs citoyennes qui vous ont motivée à rejoindre le CdD ?

*Je souhaite m'impliquer dans la vie du territoire, même si mes obligations professionnelles me laissent peu de temps. Je souhaite être au service de la population, aider à faire le lien entre les élus et les habitants. Le CdD est une instance où je peux donner mon avis et je souhaite me saisir de cette occasion. Cela me permet aussi d'avoir une vision sur les perspectives d'évolution du territoire, de mieux comprendre le fonctionnement de l'Agglo.*



#### > Qu'avez-vous découvert lors des premières rencontres sur le fonctionnement de l'Agglo et le projet de territoire ?

*Le fonctionnement de l'Agglo n'est pas totalement une découverte pour moi, car j'en avais eu un aperçu lorsque j'étais conseillère municipale ; mais le CdD est une découverte complète. L'Agglo porte une vision d'ensemble du territoire, elle apporte du lien et travaille à la cohérence entre les entités qui la composent, dans l'intérêt général. Dans le monde dans lequel nous sommes, les ressources sont limitées, on ne peut pas gaspiller. La mutualisation des ressources peut être un facteur d'optimisation conséquent. L'Agglo permet aussi de voir à plus grande échelle, de rassembler vision locale et vision territoriale.*

#### > Pour vous, comment le CdD peut contribuer à développer la participation citoyenne sur le territoire ?

*En se rapprochant des citoyens, en allant vers eux, à leur contact là où ils sont. Faire connaître le CdD et montrer qu'il représente tous les habitants du territoire, que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et surtout leur faire des retours.*



### **Entretien avec Christian Wrotecki,**

domicilié à Saint-Cyr-sur-le-Rhône, membre du CdD depuis 2018, au sein du groupe de travail « Qualité de l'air »



#### **> Qu'est-ce qui vous motive aujourd'hui à maintenir votre engagement au sein du CdD ?**

*Le sujet du groupe auquel j'ai participé est intéressant (qualité de l'air), instructif et les participants étaient motivés. Le travail a été plaisant même en distanciel. J'ai trouvé constructives les rencontres avec des agriculteurs, industriels et techniciens de l'Agglo, dont les compétences ont été appréciées.*

*J'ai eu le sentiment que le travail effectué a intéressé le Conseil Communautaire de l'Agglo, après une première présentation à son président M. Thierry Kovacs. Les résultats de la réflexion ont été pris en compte.*

#### **> Comment le fonctionnement du CdD et l'organisation des groupes de travail vous ont permis de vous investir et de faire entendre votre parole de citoyen ?**

*Lors des réunions, la liberté dans le choix des thèmes, dans leur organisation (présentiel ou distanciel), leur fréquence ont rendu possible l'investissement de chacun.*

*L'existence d'un référent par groupe maintient la cohésion, permet la circulation de l'information et la qualité des relations entre les membres.*

*Ce groupe a été investi par l'intérêt du sujet. Tous ont pu s'exprimer grâce aux échanges et à l'écoute de qualité lors des rencontres.*

#### **> Quelles réalisations concrètes de l'Agglo sont-elles issues de propositions du CdD ?**


*Une de ces réalisations concrètes a été l'installation par ATMO (réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air) d'une station de mesure de la qualité de l'air à Vienne en janvier 2021.*

*Certaines communes et principalement Vienne, ont suivi les propositions du CdD en déployant des aménagements cyclables (bandes cyclables, double-sens, cédez le passage aux feux, etc.) permettant de développer et sécuriser la pratique du vélo.*

**Venez nous  
rejoindre !**



04 82 06 33 23 - [cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr)  
[cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

 Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

## Vienne Condrieu Agglomération

30, avenue du Général Leclerc  
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès  
BP 263 - 38217 Vienne Cedex  
Tél. : 04 74 78 32 10 / info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

### L'accueil est ouvert :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

# Gardons le lien...



## Agence économique

04 74 78 89 00  
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr>



## Aménagement urbain

- **Autorisations du droit des sols (ADS) :**  
04 82 06 33 06
- **Habitat :** 04 74 78 32 20
- **OPAH - Conseil travaux et rénovation logement :**

 **N° Vert 0 805 030 043**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



## Déchèteries

**Chasse-sur-Rhône** - Route de Communay  
• du lundi au samedi de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 18h

**Pont-Évêque** - ZI l'Abbaye  
• du lundi au samedi de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 18h

**Vienne** - Saint-Alban-les-Vignes  
• du lundi au samedi de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 18h

**Ampuis** - Verenay - Rue du Stade  
• le lundi, le vendredi et le samedi de 9h à  
12h30 et de 13h30 à 18h  
• le mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

**Villette-de-Vienne** - Chemin du Maupas  
• du lundi au samedi de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 18h



## Environnement et déchets

04 74 53 45 16  
gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
nature@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
planclimat@vienne-condrieu-agglomeration.fr



## Cohésion sociale

**Contrat de Ville  
Réussite éducative**

**Santé**  
04 74 78 78 90 - 04 74 78 32 28  
cohesion sociale@vienne-condrieu-agglomeration.fr

**Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes**  
04 74 31 60 09  
oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr

**Emploi**  
emploi@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
04 27 87 80 07 - 06 21 49 46 59



## Cycle de l'eau

**Assainissement :** 04 82 06 33 00  
cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
**Eau potable :** 04 87 59 14 50  
regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr



## Petite enfance

**Modes de garde :** 04 27 87 80 00  
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr



## Téléalarme

04 37 04 82 50  
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr



## Piscines

### Stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

- fermé actuellement
- ouverture en novembre 2022

### Piscine de Villette-de-Vienne

- Lundi de 11h30 à 13h45 et de 16h30 à 18h30
- Mardi de 12h00 à 13h45 et de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 12h00 à 18h00
- Jeudi de 12h00 à 13h45
- Vendredi de 12h00 à 13h45 et 16h30 à 18h30

### Piscine de Loire-sur-Rhône à Loire-sur-Rhône

- Lundi de 12h00 à 13h00 et 16h15 à 20h00
- Mardi de 12h00 à 13h45 et 16h15 à 20h00
- Mercredi de 12h00 à 18h30
- Jeudi de 12h00 à 13h45 et 16h15 à 20h00
- Vendredi de 11h15 à 13h00 et 16h15 à 18h00

**Port du bonnet obligatoire et pass sanitaire**



## Transports et mobilités

04 74 78 78 89  
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr



## Tourisme

**Pavillon du tourisme**  
04 74 53 70 10  
contact@vienne-tourisme.com



## Voirie

04 27 87 80 17  
voirie@vienne-condrieu-agglomeration.fr



## Animation et information Jeunesse

Service commun à 11 communes : Ampuis / Condrieu / Échalas / Les Haies / Loire-sur-Rhône / Longes / Saint-Cyr-sur-le-Rhône / Saint-Romain-en-Gier / Sainte-Colombe / Trèves / Tupin-et-Semons

À la Maison des Services Publics

1, place des Droits de l'Homme à Condrieu - 04 87 59 00 01

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

## Permanences à l'Agglo

ADIL 04 76 53 37 30  
AGEDEN conseil info énergie : 04 76 23 53 50  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) 04 74 78 78 83  
OPAH - Conseil travaux et rénovation logement

**▶ N°Vert 0 805 030 043**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SOLIHA Rhône / Grand Lyon : 04 37 28 70 20



[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



Vienne Condrieu Agglomération

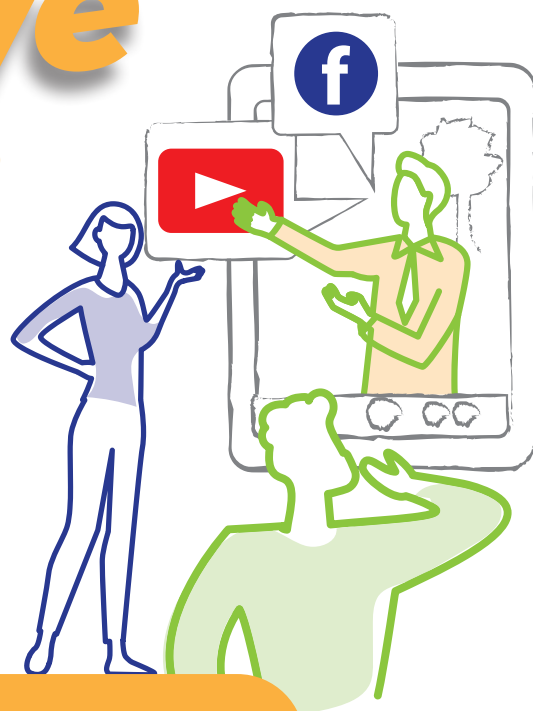
Vienne  
Condrieu  
Agglomération



## Quelles actions pour bien vivre sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ?

# Youtube **Live** Facebook

Suivez **2h de direct en ligne**.  
Le Président de l'Agglo  
répondra aux questions  
qui lui seront posées  
**sur le chat** ou en amont sur  
la **plateforme participative**.



**Jeudi 27 janvier, 18h30 à 20h30**

### **Inscrivez-vous :**

<https://ditesnoustout.fr/viennecondrieuagglomeration.fr>  
pour recevoir par mail le lien de connexion au Live.

Vienne  
Condrieu  
Agglomération